

ACTUALITÉ DES LOUEURS MEUBLÉS – RÉFORME 2024/2025

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Actualiser ses connaissances concernant les loueurs meublés
- Maîtriser les réformes fiscales et juridiques intervenues en 2024 et 2025

PUBLIC, PRÉ-REQUIS & NIVEAU

Cabinets d'expertise comptable :

- Commissaires aux comptes,
- Experts-comptables & collaborateurs.

Pré-requis: Avoir une connaissance du régime des loueurs meublés

Niveau :

☒ Professionnel ☐ Avancé ☐ Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Consultant-formateur spécialiste TVA.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur qui permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

TARIFS par personne



3h30



Société 375 € HT

Cabinet d'expertise comptable 375 € HT

Formation intra Sur devis
(France entière) à partir de 1 900 € HT

DÉFINITIONS

RÉFORME DES SERVICES PARA-HOTELIERS

- Redéfinition des services dans le BOI du 7 août 2024
- Conséquences fiscales

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES MEUBLES DE TOURISME

- Loi du 19 novembre 2024 – réglementation lovale
- Seuils et taux du régime micro BIC

PROJET DE RÉFORME DES PLUS-VALUES DES LMNP

- Loi de finance 2025

Scannez pour choisir votre session de formation



Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique lié à une situation de handicap ou toute difficulté d'apprentissage que vous souhaiteriez porter à notre connaissance, n'hésitez pas à contacter notre référente : 04.93.72.66.90